

Département : VENDEE

Arrondissement : FONTENAY LE COMTE

Communauté de Communes VENDEE SEVRE AUTISE

N°2023B_12_064

DECISION DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le premier décembre à 14h30, les membres du Bureau de la Communauté de Communes Vendée Sèvre Autise se sont réunis à la Mairie d'Oulmes (Rives-d'Autise), sous la présidence de Monsieur BOSSARD Michel.

PRÉSENTS :

- M. BOSSARD Michel, Président, Maire de la commune de Rives-d'Autise
- M. GUILLON Stéphane, Vice-président, Maire de la commune de Bouillé-Courdault
- M. DAVID Daniel, Vice-président, Maire de la commune de Benet
- M. HENRIET Christian, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Pierre-le-Vieux
- M. BORDET Bernard, Vice-président, Maire de la commune du Mazeau
- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais
- M. CARTRON David, Vice-président, Délégué de la commune de Saint-Hilaire-des-Loges
- M. LA MACHE Denis, Vice-président, Maire de la commune de Saint-Sigismond
- M. CHOLLET Joël, Vice-président, Délégué de la commune de Benet
- M. RENAULT Claudy, Vice-président, Maire de la commune de Xanton-Chassenon

EXCUSÉE :

- Mme POUPLIN Adeline, Vice-présidente, Maire de la commune de Liez

SECRÉTAIRE DE SEANCE :

- Mme RINEAU Annie, Vice-présidente, Maire de la commune de Maillezais

OBJET : SIEGE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : SIGNATURE D'UN DEVIS POUR LA FOURNITURE DE MOBILIER POUR LES SALLES DE REUNION

Monsieur le Président expose que le siège social de la Communauté de Communes fait l'objet de travaux dans le cadre d'une extension et du réaménagement des bureaux administratifs.

L'aménagement comprend :

- La création d'une nouvelle salle de réunion d'une capacité d'environ 10 personnes
- La rénovation de la salle de réunion actuelle (sol et murs). Le mobilier (tables et chaises) sera également totalement renouvelé.
- Le réagencement de la salle de pause ainsi que du hall d'accueil.

Afin de répondre à ces besoins, deux sociétés ont été sollicitées.

Suite à l'étude des deux propositions, Monsieur le Président propose de retenir le devis de la SARL ADESK VENDEE BUREAU de Dompierre-sur-Yon pour un montant de 21 644,58 € HT, soit 25 973,50 € TTC.

Monsieur le Président demande au Bureau son accord sur cette proposition et son autorisation pour signer ledit devis.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté, à l'unanimité :

- Donne son accord sur le devis, tel que présenté ci-dessus, pour la fourniture de mobilier au siège administratif de la Communauté de Communes.
- Autorise Monsieur le Président à signer le devis d'un montant de 21 644,58 € HT, soit 25 973,50 € TTC, avec la SARL ADESK VENDEE BUREAU de Dompierre-sur-Yon.

Envoyé en préfecture le 11/12/2023

Reçu en préfecture le 11/12/2023

Publié le 11/12/2023

S²LO

ID : 085-248500563-20231201-2023B_12_064-DE

Fait et délibéré, les jours, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait à RIVES-D'AUTISE, le 1^{er} décembre 2023

Le Président,

Michel BOSSARD



La secrétaire de séance

Annie RINEAU